

*Ministère de l'Éducation nationale*

*Le ministre*

*Paris, le* 17 SEP. 2018

Monsieur le Secrétaire général,

Vous m'avez interrogé sur les finalités et les modalités de mise en œuvre des évaluations diagnostiques en CP et en CE1. Je tiens à vous apporter les précisions suivantes.

La maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves de l'école primaire est une priorité absolue. Aujourd'hui, 15% des élèves quittent le primaire sans bien maîtriser la lecture et l'écriture et 27% sans maîtriser les bases des mathématiques. Cette situation est souvent le reflet d'inégalités sociales. Elle demande une réponse vigoureuse de l'ensemble des acteurs de l'éducation et au-delà de la société tout entière, dans un esprit de justice sociale et d'élévation générale du niveau des élèves.

A compter du 17 septembre, il est demandé aux professeurs de CP et CE1 de faire passer à leurs élèves des évaluations diagnostiques nationales. Bien sûr, de nombreux professeurs pratiquent déjà des évaluations de début d'année. L'intérêt de celles passées cette année est qu'elles sont élaborées de manière scientifique par les meilleurs experts et que tous les élèves peuvent bénéficier des mêmes tests fondés sur des critères transparents et objectifs. C'est l'égalité entre les élèves qui s'en trouve ainsi renforcée.

Conçues au plan national, elles offrent aux professeurs un point de repère précis sur les acquis et les besoins de chacun de leurs élèves. L'objectif n'est pas de noter ou de classer les enfants, ni d'établir des moyennes des classes, mais de connaître les compétences de chaque élève nécessaires pour un bon apprentissage de la lecture et des mathématiques. Il s'agit d'une aide pour le professeur, qui pourra ainsi mieux adapter son enseignement, pour mieux accompagner les élèves vers la réussite.

.../...

Monsieur Stéphane CROCHET  
Secrétaire général du SE/UNSA  
Syndicat des Enseignants  
209, Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

*110 rue de Grenelle - 75357 Paris 12<sup>e</sup> - Téléphone : 01 55 55 10 10*

Les évaluations ont été conçues par des membres du Conseil scientifique de l'Education nationale, de l'Inspection générale et les directions de l'Education nationale. Ils se sont appuyés sur les expériences internationales et les résultats de la recherche pour mettre au point les exercices les plus utiles pour faire progresser les élèves. Des professeurs et des inspecteurs du premier degré ont été associés à ce travail. Les évaluations ont été finalisées après avoir été testées auprès de plus de 12000 élèves et de leurs enseignants, dont les avis ont été pris en compte. Les organisations syndicales ont été informées de la méthodologie et des compétences évaluées.

Ces tests ont été conçus et sont proposés aux élèves dans un esprit de bienveillance. Ils sont pleinement adaptés aux élèves qui entrent en CP et en CE1. Analyser ce point de repère dès les premiers jours de l'année scolaire permet aux professeurs d'agir au plus tôt, avant que les difficultés ne s'installent. Pour cela, le volet « Evaluations » est complété d'un second volet « Interventions » qui propose des ressources pédagogiques spécifiques aux professeurs afin de répondre aux besoins de chacun des élèves, et qui s'étoffera chaque trimestre à l'aide des retours des professeurs. Il appartient aux professeurs de se saisir pleinement des résultats des évaluations et des ressources proposées pour développer des stratégies d'apprentissage adaptées aux besoins spécifiques de leurs élèves. Les corps d'inspection doivent être pleinement mobilisés pour les accompagner dans cette démarche.

Les évaluations seront restituées à chaque famille de manière individuelle, dans le souci d'un meilleur accompagnement possible de chaque enfant. Ainsi, elles viendront enrichir la relation parent-école, qui est une des clés de la réussite des élèves.

Aussi, ai-je demandé aux recteurs d'académie de veiller au bon déroulement de ces évaluations. Les inspecteurs de l'éducation nationale ont vocation à être en soutien des directeurs et des professeurs des écoles tout au long des semaines à venir. Les recteurs veillent tout particulièrement à ce que les professeurs puissent disposer du temps et du soutien nécessaire pour bien s'approprier les supports et les outils mis à leur disposition. Ainsi, cinq heures d'activités pédagogiques complémentaires seront dégagées pour leur permettre de saisir les réponses de leurs élèves. Les saisies pourront intervenir jusqu'au 12 octobre.

Ces évaluations ont pour objectif de mieux connaître les élèves au début de l'année, afin de mieux les aider. A ce titre, elles mobilisent l'ensemble des acteurs de l'école élémentaire au service de la réussite des élèves.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Cordialement,*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Michel Blanquer', with a stylized, somewhat abstract form.

Jean-Michel BLANQUER